



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE N°2024-044

Ecole primaire « Georges Brassens » Bâtiment 2
Peinture des murs et des plafonds suspendus
Contractant : JEAN COURBIN

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n° 2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité de peindre les murs périphériques et les plafonds à l'école primaire « Georges Brassens », bâtiment 2, suite aux travaux d'isolation,

Vu le rapport d'analyse des offres du 23/01/2024 concernant les réponses au marché de travaux ayant eu lieu du 12/12/2023 au 19/01/2024.

Vu la proposition commerciale établie par JEAN COURBIN (le Fournisseur) d'un montant de 5.562,50 € HT pour les travaux de plâtrerie en aménagements intérieurs.

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la signature de la proposition tarifaire avec :
Entreprise JEAN COURBIN – 23 route de Saint Mariens – 33920 CIVRAC DE BLAYE
Montant de la prestation : 5.562,50 € HT soit 6.675,00 € TTC
Crédits inscrits à l'article 21351 – Opération 103 du budget primitif 2024 de la commune

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 29/06/2024

Publié ou notifié le 30/06/2024

A St Ciers-sur-Gironde, le 25 avril 2024

le Maire,
Pierre CARITAN.

Accusé de réception en préfecture
033-213303894-20240429-DM2024044-AR
Date de réception préfecture : 29/04/2024